

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09/11/2021**

*Date de convocation : 04/11/2021  
Date d'affichage : 04/11/2021*

*Sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances,*

*Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SCHLEGEL Régis, NACHI Lahcène, SORRENTINO Claudia, MEYER Laure, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte,*

*Absents représentés/excusés :  
SCHMITT Jean-François*

*Absents non excusés :*

M. le Maire ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.  
Le quorum, avec 14 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

### **Institution et vie politique**

#### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Vu l'article L2121-15 du CGCT  
Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Martine LETT, secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du compte rendu de la séance du 05 octobre 2021**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion 05 octobre 2021.

### **Finances locales**

#### **3. DCM2021050 - Subvention aux arboriculteurs**

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité (14 pour- 0 contre- 0 abstention)** attribue une subvention de 540 € à l'Association des Arboriculteurs de Zetting pour l'organisation annuelle du concours des maisons fleuries et les frais que ce concours occasionne.

#### **4. Demande de subventions**

##### **4.1. DCM2021051 – Rénovation thermique du groupe scolaire T2 – Demande de Subvention**

Sur le rapport du Maire,

Rappelant les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire pour un cout total de 248 390 €  
Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité (14 pour- 0 contre- 0 abstention)** approuve l'opération « Rénovation énergétique du groupe scolaire TRANCHE 2 » pour un montant de 103 023 € HT et fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	DSIL 2022	CLIMAXION	DEPARTEMENT	Fonds CASC	COMMUNE
Rénovation énergétique du groupe scolaire Tranche 2	103 023 €	41 209.20 €	17 000 €	15 926.60 €	8282.60 €	20 604.60€
FINANCEMENT		40 %	16.5 %	15.5 %	8 %	20 %

Il Autorise M. Le Maire à solliciter une subvention DSIL2022 de 40 % auprès des services de l'Etat. Et une subvention de 8 % auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence au titre du fonds de concours.

#### **4.2 DCM2021052 - Crise COVID – Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil municipal au maire**

Sur le rapport du Maire,

Présentant le plan de relance de l'Etat, notamment son volet renouvellement forestier qui vise à financer le renouvellement des forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité (14 pour- 0 contre- 0 abstention)** :

- ✚ donne délégation au Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières ;
- ✚ désigne l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus ;
- ✚ approuve le montant des travaux et le plan de financement ;
- ✚ sollicite une subvention de l'Etat autorise le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement.
- ✚ autoriser le maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats
- ✚ autorise le Maire à signer tout document afférent.

#### **4.3 DCM2021053 – Reconstitution de la forêt communale par plantation – demande de Subvention**

Sur le rapport du maire,

Exposant la nécessité, sur proposition de l'ONF, de procéder à des plantations conséquentes en forêt communale afin de pallier les coupes importantes dictées par le dépérissement des hêtres et ainsi préserver la ressource en bois de la commune ;

Indiquant que le cout total de l'opération comprenant la fourniture des plants, leur mise en place, la création de potets, la pose de grillage et l'assistance en ingénierie s'élève à 47 490.17 € HT

Précisant que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat (France Relance) à hauteur de 54.80 % soit 26 024.61 €, que le reste à charge de 21 465.54 € peut bénéficier du soutien du fonds de concours de la CASC ;

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité (14 pour- 0 contre- 0 abstention)**

- ✚ Approuve les travaux de reconstitution de la forêt communale à hauteur de 47 490.17 € (travaux et ingénierie)
- ✚ Fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	ETAT – France Relance	Fonds CASC	COMMUNE
Travaux de reconstitution Travaux Ingénierie	38 353.60 € 9 136.57 €	26 024.61 €	10 732.77 €	10 732.77 €
FINANCEMENT	47 490.17 €	54.80 %	22.60 %	22.60 %

- ✚ Autorise M. Le Maire à solliciter une subvention de 54.80 % auprès des services de l'Etat (France Relance)
- ✚ Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours de 20.60 % auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence,
- ✚ Autorise M. le Maire à effectuer toutes démarches inhérentes à ce dossier, y compris avec les services de l'ONF pour la partie « Ingénierie »

#### **4.4 DCM2021054– Aménagement de combles logement – demande de Subvention**

Sur le rapport du maire,

Présentant le projet d'aménagement des combles en vue d'agrandir la surface habitable d'un logement communal.

Le conseil municipal, après délibération, **à l'unanimité (14 pour- 0 contre- 0 abstention)**, approuve les travaux d'aménagement des combles en vue d'agrandir un logement communal à hauteur de 50 000 €

- ✚ Fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	Fonds CASC	COMMUNE
Travaux d'agrandissement	50 000 €	25 000 €	25 000 €
FINANCEMENT	50 000 €	25 %	25 %

- ✚ Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds de concours de 25 % auprès de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence,

#### **5. Dotation annuelle aux écoles**

Le point est retiré de l'ordre du jour et sera réexaminé en commission et conseil municipal suite à une nouvelle demande de l'école maternelle lors du dernier conseil d'école.

#### **6. DCM2021055 -Groupement de commande électricité – renouvellement de la consultation**

Sur le rapport du Maire,

Considérant la proposition de constituer un groupement de commande pour les marchés d'électricité, régi par les dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du code de la commande publique,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres intéressées souhaitent lancer en commun une consultation relative à l'achat d'électricité,

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité (14 pour- 0 contre- 0 abstention)** Décide

- ✚ De constituer un groupement de commandes, en vue de la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour les contrats inférieurs ou égaux à 36 kVA, dont les membres sont :
  - La Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
  - Les Communes membres de la CASC intéressées,
- ✚ De désigner la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences comme coordonnateur du groupement,

- + De prévoir que la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur,
- + D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention de groupement ainsi que toutes pièces ou documents ayant trait à la concrétisation de cette affaire.

## **Fonction Publique**

### **7. DCM2021056 - RIFSEEP – intégration de nouveaux cadres d'emplois**

Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de revoir la délibération liée au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) afin d'intégrer de nouveaux cadres d'emplois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité (14 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention)**  
**DECIDE**

- + D'Abroger les délibérations DCM2017041 du 08/09/2017 et DCM2020046 du 01/09/2020
- + D'instaurer l'IFSE selon les modalités définies ci-dessus.
- + D'instaurer le complément indemnitaire (CIA) selon les modalités définies ci-dessus.
- + D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.
- + D'autoriser le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition en RIFSEEP.
- + Que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.
- + De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.
- + Le versement du nouveau régime indemnitaire prendra effet au 10 novembre 2021.

### **8. DCM2021057 - Suppression de poste d'adjoints techniques**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité (14 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention)**,  
DECIDE la suppression des postes d'adjoints techniques à temps Non Complet de 14h et de 17 h.

### **9. DCM2021058 - Approbation des Lignes Directrices de Gestion**

Sur le rapport du Maire,

Considérant La loi n°2019 la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique qui instaure l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion dans un document de référence, au plus tard le 31 décembre 2020.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

Le conseil municipal, Après délibération, **à l'unanimité (14 voix pour – 0 voix contre - 0 abstention)** prend acte du document définissant les lignes directrices de gestion de la commune

## **Divers**

### **6. Décisions prises par délégation**

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Exercice du droit de préemption urbain

N° DECISION	Objet	Surface M2	Localisation	Nomenclature ACTES
DEC2021022	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 7 N° 187	88	Grand rue Dieding	2.3
DEC2021023	Renonciation au droit de préemption bien cadastré section 1 N° 107	76	Rue des bateliers	2.3
DEC2021024	Renonciation au droit de préemption biens cadastrés section 3 N° 531/27 – 533/27	1267	12 rue de la foret	2.3

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
2021DEC019	Travaux de réalisation d'allées et du terrain assise du columbarium	WITTMAYER 67260 SILTZHEIM	8 438.26 €	1.1
DEC2021020	Travaux d'aménagement des combles logement restaurant	ETS PRIM 57510 GRUNDEVILLER	18 218 €	1.1
DEC2021021	Travaux d'aménagement d'un trottoir sentier la pommeraie	WITTMAYER 67260 SILTZHEIM	2 463.40 €	1.1

**7. Divers et communication**

Manifestations à venir :

- Commémoration du 11 novembre : 10h30 à Dieding et 11 h00 à Zetting
- Maisons fleuries : 12/11 à 18 h salle socioculturelle
- Repas des élus et personnel : 26/11

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 21 h 15.

**La présente séance comporte les délibérations n° 2021050 à 2021058  
Et décisions par délégation n° DEC2021019 à DEC2024**

N° DCM/ DECISION/ ARRETE	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2021050	Subvention aux arboriculteurs	7.5
DCM2021051	Rénovation thermique du groupe scolaire T2 – Demande de Subvention	7.5
DCM2021052	Crise COVID – Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil municipal au maire	7.5

DCM2021053	Reconstitution de la forêt communale par plantation – demande de Subvention	7.5
DCM2021054	Aménagement de combles logement – demande de Subvention	7.5
DCM2021055	Groupement de commande électricité – renouvellement de la consultation	1.1
DCM2021056	RIFSEEP – Modification intégration de nouveaux cadres d'emplois	4.5
DCM2021057	Suppression de poste d'adjoints techniques	4.1
DCM2021058	Approbation des Lignes Directrices de Gestion	4.1
2021DEC019	Travaux de réalisation d'allées et du terrain assise du columbarium	1.1
2021DEC020	Travaux d'aménagement des combles logement restaurant	1.1
2021DEC021	Travaux d'aménagement d'un trottoir sentier la pommeraie	1.1
2021DEC022	Réponse à DIA	2.3
2021DEC023	Réponse à DIA	2.3
2021DEC024	Réponse à DIA	2.3